

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U12 - BENJAMINS - MINIMES

Trophée Catherine LACOSTE (U12 Filles)
Trophée Crocodile (U12 Garçons)
Trophée Ginette DUBOIS (Minimes Filles)
Coupe Yan LE QUELLEC (Minimes Garçons)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française qualifiés par la finale Interrégionale.

Catégories d'âge :

U12	nés en 2006 ou après
-----	----------------------

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2004 et 2005
--------------------------	---------------------

MINIMES : 15 et 16 ans	nés en 2002 et 2003
------------------------	---------------------

Distances de jeu :

Voir recommandations § 3.6-4

Le quota de places attribué à chaque Inter régions est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :

1. Minimes : Les 40 premiers minimes garçons et les 25 premières Minimes Filles au mérite Jeunes du mois de juin
2. Les 10 meilleurs benjamins et les 5 meilleures benjamines au mérite Jeunes du mois de juin.
3. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
4. 12 wild cards DTN

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (1-9-3)

Chariot électrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Moyens de déplacements :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1^{ère} ou la 32^e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

② Phase finale U12 garçons et filles, benjamins garçons et filles et minimes filles :

Match play / 18 trous par jour / finale et match pour la 3^e place sur 18 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

③ Phase finale minimes garçons :

Match play / 18 trous le 1^{er} jour puis 36 trous par jour / finale et match pour la 3^e place sur 18 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf dans chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Trophée Catherine LACOSTE :	Championne de France U12 Filles
Trophée Crocodile :	Champion de France U12 Garçons
Trophée Ginette DUBOIS :	Championne de France Minimes Filles
Coupe Yan Le QUELLEC :	Champion de France Minimes Garçons

QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2018	Nouvelle Aquitaine	Bretagne Pays de la Loire Centre-Val-de-Loire	Paris Ile-de-France	Grand Est Bourgogne- Franche Comté	Normandie Hauts de France	PACA Auvergne-Rhône- Alpes Corse	Occitanie	Antilles - Guyane	Nouvelle Calédonie	La Réunion	Polynésie Française
								ULTRAMARINS *			
U12 garçons	8	7	10	8	6	10	6	5	6	6	5
Benjamins garçons	7	8	17	5	6	13	4				
Minimes garçons											
U12 Filles	7	6	9	6	5	11	4				
Benjamins Filles	3	7	12	3	6	10	3				
Minimes Filles											

Pour le calcul des quotas, il a été tenu compte du nombre de licenciés par Inter régions avec un index maximal pour chaque catégorie.

Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : pour calculer le quota benjamin garçons en année N a été calculé en prenant pour référence le nombre de licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année à la fin de la gestion des licences en année N-1.

Critères de calcul : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la catégorie avec index maximum) et un critère qualitatif (pour chaque inter région, on retient le nombre de joueurs ayant passé les cuts en année N-1 en prenant en compte la catégorie du joueur en année N, catégorie par catégorie : il s'agit d'un critère Performance de l'inter-région).

De plus, un quota minimum de 3 est appliqué pour chaque catégorie d'âge.

Les quotas des minimes seront calculés en fonction des critères ci-dessus et selon les joueurs directement qualifiés par le Mérite Jeunes. Les 10 premiers benjamins et les 5 première benjamins au mérite du mois de juin seront directement qualifiés au Championnat de France des Jeunes

* De manière dérogatoire, les départements, territoires et pays ultramarins n'ont pas de limitation dans la répartition des catégories d'âge.

Chaque Inter région (ITR) dispose de 2 places flottantes toutes catégories confondues (une ITR peut retirer jusqu'à 2 places dans une catégorie pour les ajouter dans une ou plusieurs autres).

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2018

GOLF DE BORDEAUX LAC <i>(Les étangs)</i>	24 juillet	25 juillet	26 juillet	27 juillet	28 juillet	29 juillet	30 juillet	31 juillet
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
U12 FILLES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale / 3 ^e place 4
BENJAMINS FILLES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale / 3 ^e place 4
MINIMES FILLES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale / 3 ^e place 4

GOLF DE BORDEAUX LAC <i>(La jalle)</i>	24 juillet	25 juillet	26 juillet	27 juillet	28 juillet	29 juillet	30 juillet	31 juillet
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
U12 GARCONS	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale / 3 ^e place 4
BENJAMINS GARCONS	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale / 3 ^e place 4
MINIMES GARCONS		Entraînement	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 1/8 finale 32	1/4 finale 1/2 finale 8	Finale / 3 ^e place 4

FICHE D'URGENCE MEDICALE

ATTENTION

Chaque ligue se doit d'envoyer cette fiche auprès de ses joueurs qualifiés qui la joindront à leur inscription en ligne.

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....
.....

Domicilié(s)(e) au :

.....

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club/Ligues/ Comité Départemental de à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (Nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/ Ligue /Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

N° de portable représentant 1

N° de téléphone du travail du représentant 1

N° de portable du représentant 2

N° de téléphone du travail du représentant 2

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux,

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01.41.49.77.40 / Fax : 01.41.49.77.22 - sportif@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (BORDEAUX) : 05 56 96 40 80

Pompiers : 18

Bureau du tournoi : 06 29 27 52 72

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES
(Pour mineur)**

Je soussigné

NOM (du représentant légal) :

Prénom :

Né le :

Domicilié à :

Autorise par la présente la Fédération française de golf à publier la (des) photographie(s) de mon enfant mineur, le représentant dans le cadre du Championnat de France des Jeunes 2018 (Golf Blue Green de Bordeaux Lac), pour illustrer les supports et documents suivants : site(s) Internet de la ffgolf, revue fédérale, documents techniques, dossiers de presse, affiches et parution presse, et plus généralement tout support édité et publié par la ffgolf.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée de cinq (5) ans et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Fait le....., à

Signature du représentant légal

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE
CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal** de l'enfant mineur ou du majeur protégé:
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé:
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.
Il est valable pour la saison sportive

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport:

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.